

La Halle Laissac en archives (1880-1966)



Archives municipales de Montpellier

Dès 1848, le développement de la population et la nouvelle gare à proximité du quartier de l'Observatoire, incitent les habitants de la Place de la Croix de fer et de ses environs à revendiquer la construction d'une nouvelle halle. Ils lancent en juillet 1850 une pétition adressée au maire de Montpellier, Louis Parmentier, suivie en 1853 d'une souscription de 11180 francs, offerte à la Ville, pour la dite construction. Le 30 Juillet 1850, **Jean Cassan***, architecte de la ville, prévoit pour son implantation, un plan d'alignement des rues, l'expropriation et la démolition des maisons de l'île Fossés. Malgré tout l'intérêt du projet et les besoins de modernisation avérés du quartier en plein extension, le projet est ajourné. Et ce n'est que le 10 juillet 1877, que le Conseil municipal vote sa construction en y allouant un budget de 400 000 francs, comprenant l'expropriation d'immeubles et les marchés.

Sa construction, métallique, dans le style de **Victor Baltard**, est confiée aux architectes montpelliérains **Omer Lazard*** et **Nestor Alaus***, et la halle est inaugurée par le nouveau maire **Alexandre Laissac*** le **26 janvier 1880**. De forme polygonale à 18 côtés, sa superficie est de 1260 mètres carrés, sur un diamètre de 40 mètres. La charpente est en fer et supportée par des colonnes en fonte. L'accès a lieu au moyen de six entrées, dont la principale, face au Boulevard de l'Observatoire, est surmontée d'une horloge avec sonnerie. Sur le trottoir de l'entrée principale sont placés deux candélabres en fonte avec becs de gaz, et deux bornes fontaines donnant sur la rue du Grand Galion et sur la rue du Bastion. La Halle trop vétuste est détruite en 1966, pour laisser place à un autre bâtiment circulaire abritant un marché et parking, construit par l'architecte toulousain **Pierre Lafitte**.

***CASAO Jean-Pierre (dit CASSAN)** (Montpellier, 11 décembre 1823 - Montpellier, 29 juillet 1885)

Architecte de la Ville de Montpellier, il est le concepteur des Halles Castellane et du Marché aux bestiaux de Montpellier. Il exécute les plans de l'église Saint-Roch en 1857 et ceux de la reconstruction de l'église Sainte-Anne, (1866 et 1869). (Extrait du Dictionnaire de biographie héraultaise).

***LAZARD Omer** (Montpellier, 25 septembre 1817 - ?)

Architecte concessionnaire des premiers grands travaux d'urbanisme mis en œuvre par Jules Pagezy, la physionomie contemporaine de Montpellier lui doit beaucoup : le prolongement et le redressement de la rue Saint-Guilhem jusqu'au marché, le redressement et nivellement de la rue de la Loge et le percement de la rue Maguelone jusqu'à la place de la Comédie. (Extrait du Dictionnaire de biographie héraultaise).

***ALOUS Nestor** (Montpellier, 31 juillet 1828 - Montpellier, 9 septembre 1904)

Architecte, il fut élève du montpelliérain Omer Lazard jusqu'en 1849, puis à l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris (1851), de l'architecte parisien Hippolyte le Bas, (1782-1867), membre de l'Institut. A son retour à Montpellier, il collabora auprès d'Omer Lazard. On compte parmi ses réalisations montpelliéraines, des hôtels particuliers sur le Cours Gambetta et la Place de la Comédie (...) et la Chapelle Saint-Joseph à Montpellier. (Extrait du Dictionnaire de biographie héraultaise).

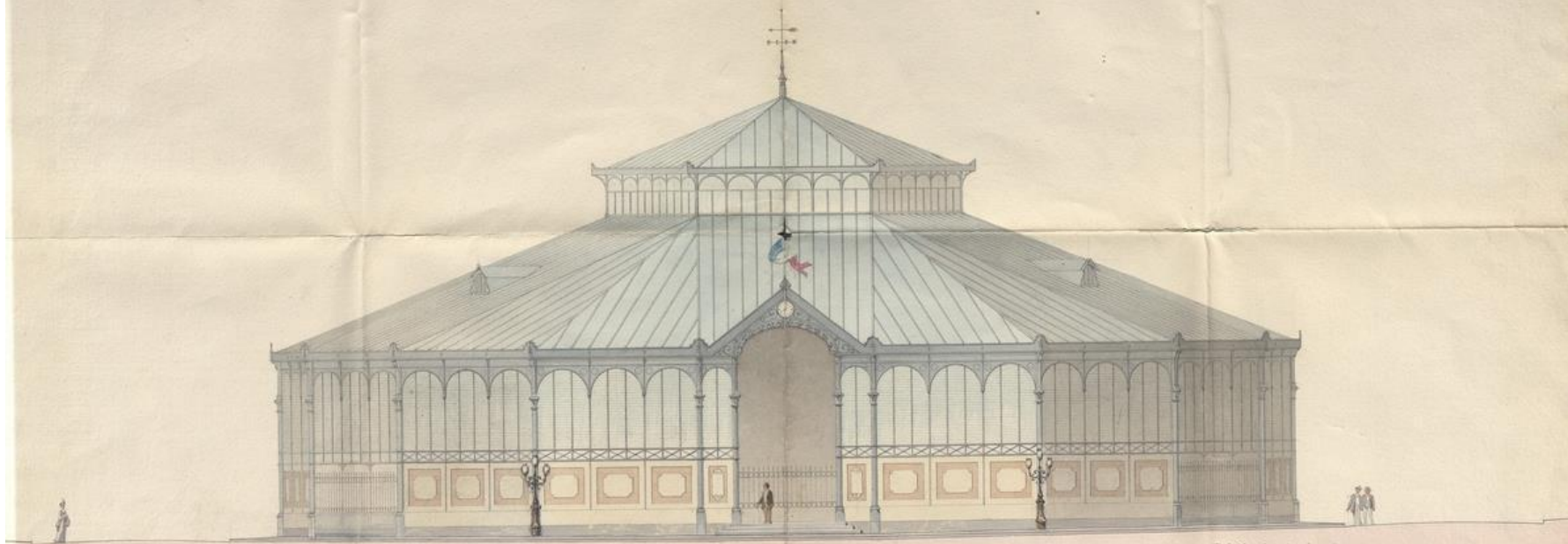
***LAISSAC Alexandre** (Olargues, 7 septembre 1834 - Montpellier, 7 janvier 1913)

Tout d'abord commis négociant, il se tourne très tôt vers la politique. Parmi ses multiples mandats et nominations aux diverses instances communales ou départementales, il est maire de Montpellier de 1878 à 1892 puis de 1896 à 1897. On lui doit la construction du lycée Clemenceau (premier lycée de filles en France), de l'Hôpital Saint-Éloi, du marché de la place de l'Observatoire (appelé plus tard Halles Laissac), du nouveau théâtre (Opéra-Comédie actuel) et le percement de la rue nationale (actuelle rue Foch). En mai 1890, il accueille le président de la république Sadi Carnot, qui le décore de la rosette d'Officier de la Légion d'honneur. (Extrait du Dictionnaire de biographie héraultaise).



Projet de Marché couvert
sur la Place de l'Observatoire
à Montpellier.

Elevation.



Echelle de 0.01 p. mètre



~~Montpellier~~
~~le 22 juillet 1876~~
~~par~~



Des pour nous Maire de la ville de Montpellier
le 9 juillet 1876.

L. Lortie

Dressé par les architectes associés
Montpellier le 22 juillet 1876.

O. Lazard N. Alaus

Projet Marché couvert sur la Place de l'Observatoire signé par les architectes O. Lazard, N. Alaus, le 22 juillet 1876.
Archives municipales de Montpellier, série M, plan d'élevation



Plan halle projetée sur la place de la Saunerie, s.d. Archives municipales de Montpellier, estampe 1Fi10, f°17

Extrait du plan d'alignement de la ville de Montpellier (approuvé par ordonnance Royale du 27^{ème} 1856.)

Plan pour le Projet de la démolition de la maison Brunel, et des autres maisons de l'Isle Fossés et de l'établissement
d'un marché sur la Place de l'Observatoire, auparavant appelée Place de la Croix de Fer.



Pour Copie Conforme
Montpellier le 18 Octobre 1850.
Le Maire.



J. Cassan

Vu par nous Maire de la ville de Montpellier,
Montpellier le 31 Juillet 1850.
Parmentier, signé.

Dressé par l'Architecte de la ville en charge de ce projet.
Montpellier le 30 Juillet 1850.
Caban, signé.

Plan d'alignement démolition maisons de l'Isles Fossés, pour projet marché sur place de l'Observatoire, signé J. Cassan le 30 Juillet 1850 et Louis Parmentier, maire le 31 Juillet 1850. Archives municipales de Montpellier, 2Fi334

Montpellier le 23 juillet 1850.

Messieurs,

Nous nous, ou les Habitans
du Faubourg St-James et ses quartiers
qui l'entourent, couverts de leurs signatures
une pétition qui vous demande l'établissement
d'un Marché sur la place Croix-de-Fer,
ses Sous-sous, propriétaires et principaux
intéressés, viennent vous offrir le produit
d'une consommation constante à payer une
partie des frais de cet établissement. En
même temps, ils croient devoir vous exposer
sommairement les bases du projet de ce
nouveau marché, projet conçu dans un
double but, celui d'une légitime satisfaction
à accorder à vos besoins sérieux d'une
partie de la population, et celui de procurer
à la Ville des avantages pécuniaires importants
& mathématiquement démontrés.

Une condition indispensable
pour l'établissement d'un Marché, c'est
la démolition de l'île Ferrès, démolition
reconnue d'ailleurs, urgente pour le besoin
des alignemens. Cette démolition, d'après
évaluation faite à la mairie, coûterait 700
mille francs, qui se trouverait couverts à 700.

Monsieur le Maire
et à Messieurs les Conseillers municipaux
de la Ville de Montpellier,

mille Francs, par la vente des matériaux.
De cette somme de 73 mille Francs, il faut déduire le produit des dons volontaires, qui s'élèvent déjà à 50,000, environ et qui sont bien certainement à 14,000 Francs.
Il faut déduire en second lieu le produit de la vente des terrains, qui seront incorporés aux propriétés riverains, par suite de changement d'axe du boulevard, une fois que l'île Fossés sera démolie.
Ces terrains, présentant une surface de 400-mètres, qui à 30 francs, forment bien une valeur de 12,000 Francs, représentant, si l'on veut, une valeur actuelle de 2,500 Francs.
Ces deux sommes ci-dessus de F 14,000 - et de F 2,500, étant déduites, la destination de l'île Fossés ne coûtera plus en réalité, qu'une somme de F 33,000. Maintenant il s'agit de savoir ce que coûterait la construction d'un marché couvert et les avantages financiers, qui résulteraient de cette création.
Les Soussignés ont été renvoyés à M^r l'architecte de la ville le plan du marché construit à Marseille, situé rue de Rome et qui peut être pris pour modèle, comme réunissant toutes les conditions désirables de commodité, de salubrité et d'élegance. M^r l'architecte de la ville a établi qu'un marché construit dans le même système coûterait au plus une somme de F 40,000.
Quant au revenu probable de cet établissement, les Soussignés pensent qu'il y a lieu de s'en rapporter encore au bilan de calcul proposé par M^r l'architecte de la ville, d'après l'expérience la location des étals du nouveau marché ne doit être comptée, qu'à un prix inférieur de près de moitié au prix de la location des étals du marché intérieur. En s'en tenant à une appréciation aussi modérée, on arrive encore à un revenu de F 2,400. soit F 3,000. D'où il résulte

qu'après six années, environ le capital consacré à la construction du marché se trouverait complètement amorti. Mais il faut se hâter d'observer qu'après quelques années d'exercice, le nouveau marché pourra affermer des étals aux mêmes prix que le marché intérieur, en sorte que le revenu sera s'élever sans exagération à huit ou neuf mille Francs, que l'on mettra le chiffre du revenu présumé en regard du Capital que coûtera l'établissement du marché, et l'on verra que ce projet présente les avantages d'un magnifique placement.
Dans cet état de choses les Soussignés ne croient pas leur concours à la souscription déjà offerte. Ils écartent encore au devant des difficultés, qui pourraient entraver la marche de cette importante affaire.
Mais en premier lieu ils déclarent se faire fort de procurer immédiatement la cession par l'état ou faveur de la ville des 400 mètres de terrain ci-dessus mentionnés. En second lieu, si l'administration municipale le désire, ils se chargent de former une réunion de capitalistes, qui pourvoient aux frais de construction du marché, dont ils se rembourseront par annuités au moyen du produit annuel du marché, en sorte que la ville, au bout d'un petit nombre d'années, aurait un marché couvert, rapportant huit à neuf mille Francs et dont la construction ne lui aurait coûté aucune avance de fonds.
C'est, Messieurs, l'ensemble des propositions, que les Soussignés avaient à vous soumettre. En 1848, sur le rapport de M^r Beau, le Conseil municipal, tout en reconnaissant la nécessité de démolir l'île Fossés, approuva cependant cette démolition par le motif que les propriétaires intéressés n'avaient point offert de participer à cette dépense. Cette fois ce motif s'efface tout à fait, car il n'est jamais arrivé que l'administration municipale ait rencontré de la part de ses administrés un concours aussi large et aussi spontané. Si le projet d'un nouveau marché a pu provoquer de si nombreux et de si chauds adhésions, c'est que ce projet répond à des besoins réels et vivement sentis. La ville a pris une extension telle qu'un marché unique n'est plus suffisant. Le projet nouveau se concilie d'ailleurs

Pétition des habitants de la Place Croix de fer et de ses environs, présentée au Conseil municipal pour la construction d'un marché sur la Place Croix-de-fer, 23 juillet 1850. Archives municipales de Montpellier, série M

merveilleusement avec les intérêts financiers de la Ville.
Vous accueillerez donc ce projet, Messieurs, comme
Vous accueilliez tous les moyens qui Vous sont offerts et
qui tendent au profit de la population les éléments de
prospérité et de bien-être. Vous l'accueillerez alors
d'autant qu'un concours exceptionnel de Volontés et
de Circonstances vient abaisser devant Vous tous les obstacles.

Les Soussignés feront un dernier effort pour élever
le chiffre des souscriptions déjà obtenues, aussitôt que Vous
leur aurez fait connaître une opinion favorable aux
propositions qu'ils viennent de Vous soumettre.

Ils vous prient, Messieurs, de vouloir bien
agréer leurs sentiments de reconnaissance la plus distinguée.

(Chapfère) Jean Simon, Séverin Jean
G. Fleury

Montpellier le 23. Juillet 1850.

original
realis a M. Delmas
No 1000

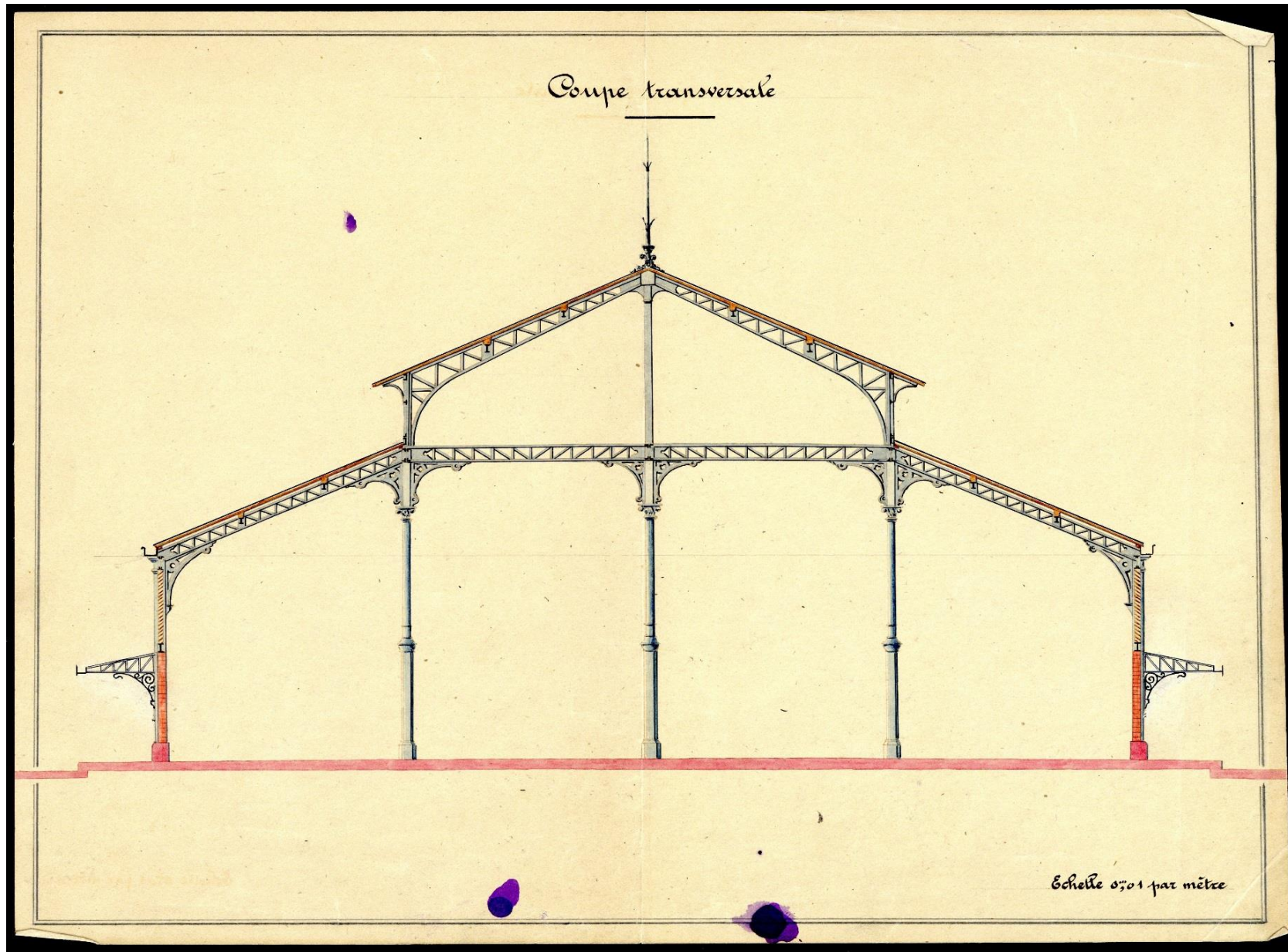
Souscription offerte à la Ville de Montpellier.

N^o 1 Les sommes portées à chacune des colonnes ne se cumulent point. Dans le cas où la ville recevra les sommes portées à l'une des colonnes du présent tableau, elle n'aura point droit à recevoir les sommes portées à une autre Colonne.

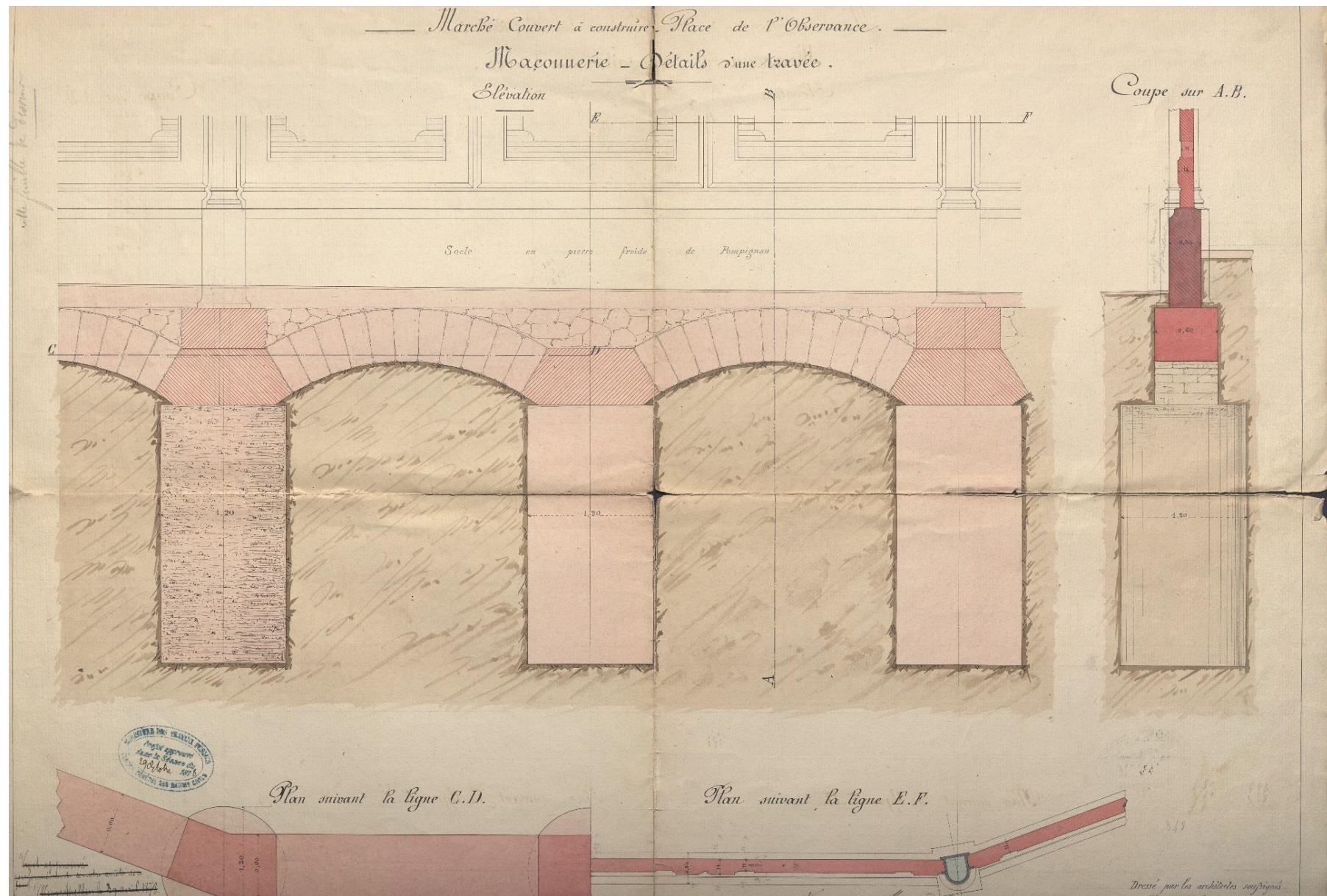
Nom du Donateur	Sommes souscrites pour le cas où la ville se contenterait de démolir la maison D'ornel	Sommes souscrites pour le cas où la ville démolirait l'île Bosse toute entière	Sommes souscrites pour le cas, où la ville, démolissant l'île toute entière établirait un marché sur le Plan Croix de Fer.
Marcelin Durand	Cinq cent francs 500	Dix-sept cent francs 1700	Trois mille francs 3000
Alphonse Durand	Cent francs 100	Deux cent francs 200	Cinq cent francs 500
J. Lussac		Cinq cent francs 500	Sept cent francs 700
Jacques Fleuc	Cent francs 100	Cinq cent francs 500	Quinze cent francs 1500
Serane June	Cent francs 100	Cent francs 100	Cent francs 100
M ^{me} Pradel ni ^e Corte	Cinquante francs 50	Cent francs 100	Deux cents francs 200
E. Chauspère		Cent francs 100	Deux cent francs 200
Coedeman	Cinquante francs 50	Cent francs 100	Cent cinquante francs 150
S ^r Pomas	Cinquante francs 50	Cent francs 100	Cinq cent francs 500
Lebrun	Cinquante francs 50	Trois cent francs 300	Cinq cent francs 500
Ville		Cent francs 100	
J. Haquene	Cinquante francs 50	Cent francs 100	Trois cent francs 300
P. de la V ^{ie} Rouquy ni ^e Bon	Cent francs 100	Deux cent francs 200	Cinq cent francs 500
B ^e Villard	Trente francs 30	Cinquante francs 50	Cent francs 100
Roussi		Cent cinquante francs 150	Trois cent francs 300
A ^{me} Pansard		Cent cinquante francs 150	Deux cent francs 200
pour M ^{me} Durand & M ^{me} Durand			100
	<u>total onze cent quatre vingt francs 1180</u>	<u>3750</u>	<u>8850</u>

Le Maire de la ville de Montpellier
Attendant que la démolition de la maison Brand
soit terminée, il a autorisé le sieur Haquene
à commencer d'après cette démolition, sans attendre
la première partie de la triple souscription, ce qu'il a
arrêté.

Souscription des habitants de la Place Croix-de-fer et de ses environs, de 11180 francs, offerte à la ville de Montpellier pour la construction d'un marché, 18 janvier 1853. Archives municipales de Montpellier, série M



Coupe transversale du marché couvert sur la Place de l'Observatoire s.d. Archives municipales de Montpellier, série M



Marché couvert place de l'Observatoire. Maçonnerie. Détail d'une travée, élévation. s.d. Archives municipales de Montpellier, série M

Ville de Montpellier.

Construction d'un Marché couvert
sur la place de l'Observatoire.



Exposé du Projet.

Le marché à édifier sera élevé sur un polygone régulier de dix-huit côtés, dont le diamètre du cercle inscrit sera de 40 mètres. Le dit marché aura une surface couverte de 1260 mètres carrés.

Il sera établi sur terre-plein, sans caves, et recouvert d'une charpente en fer supportée par des colonnes en fonte.

L'accès aura lieu au moyen de 6 entrées, dont la principale faisant face sur le boulevard de l'Observatoire sera surmontée d'une horloge avec sonnerie.

Intérieurement le dit marché sera divisé en 6 secteurs, au moyen de 6 voies de 2^m 50 largeur, rayonnant au centre du polygone et de 3 autres voies concentriques dont 2 ayant une largeur de 2^m 50 et la 3^e, trois mètres. - De cette manière les étangs au mois indiqués sur le plan par une teinte foncée (carrure) seront divisés en 12 sections; les places à la journée, teintées en carrure clair, en 6; enfin au centre se trouvera un emplacement circulaire de 4^m 50 de diamètre pouvant servir à une entrée de nuit, les vents à la Grèce, si l'administration le jugeait nécessaire.

À l'entrée opposée à celle principale, se trouveront: le bureau du poids public, le logement du gardien et en outre des W. Closets pour les deux sexes, dont les entrées seront extérieures.

Exposé du projet, construction d'un marché couvert sur la place de l'Observatoire, dressé par les architectes O. Lazard et N. Alaus, le 22 juillet 1876. Archives municipales de Montpellier, série M

Sur le trottoir de l'édifice principale seront
placés deux candélabres en fonte avec bec de gaz
et en outre, toujours extérieurement 2 bornes fontaines
dont l'une sera dans le grand galon et l'autre sur
la rue du Bastion.
A l'intérieur, bouche d'arrosoir centrale
pour le lavage et nettoyage du marché, avec boîtes
à syphon pour le recouvrement des puits sales. —
Lanternes à gaz placées sur les colonnes intérieures.

Le nombre des étans au mois de ... 110.
Celui du stany à la journée au de ... 60.
En outre le remplacement Central (maison)
D'après la surface du trottoir extérieur sera
d'environ 387 mètres Carés.

Dressé par les architectes soussignés
Montpellier le 22 juillet 1876.

O. Lazard N. Alaus

Vu et approuvé:
Montpellier le 18 Janvier 1877.

Pour le Maire
Le Maire de la ville de Montpellier
Lazard le 9 juillet 1877



Les architectes
Lazard
Alaus

Exposé du projet, construction d'un marché couvert sur la place de l'Observatoire, dressé par les architectes O. Lazard et N. Alaus, le 22 juillet 1876. Archives municipales de Montpellier, série M

Séance du 10 Juillet 1877.

Le dix juillet de l'année mil huit cent soixante dix sept, le conseil municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Messieurs les 2^{es} et 3^{es} adjoints assistent à la séance.

La séance est ouverte à 2 heures. — M. Berthou, secrétaire, remplit le procès-verbal.

Sont présents: Messieurs Berthou, Castelneau, Desrichy, Foul, pour Pagnas, Corberd, Gélodis, Milhe, Benoit, Chevrière, Bégnas, Cabrol, Domergue, Nougaret, Coste p. D^e, Nauvin, Servet, Beaume, Gas, Urial.

Sont absents, avec excuses, Messieurs Luthiers, Gallier, Laisné, Henneguy, Boyer, Jeanvian, Soubas.

Monsieur Chevrière, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 juin 1877. Ce procès-verbal est adopté.

Affaires à rapports.

Emprunt de 321,000^f.

Cahier des charges

Le Cahier des charges pour la réalisation de 321,000^f, restant sur l'emprunt autorisé pour la rue Nationale.

M. Boyer présente sur cette affaire, au nom de la Commission des finances, le rapport qui suit:

Messieurs,

Par une loi, en date du 4 juillet 1865, la Ville de Montpellier a été autorisée à emprunter une somme de 3,000,000^f pour l'accomplissement de grands travaux de voirie, parmi lesquels est comprise l'ouverture de la rue Nationale. Sur cet emprunt, il a été versé déjà la somme de 797,000 francs qui a été déjà employée en achat d'immubles. Depuis lors, ainsi que vous le savez, l'ouverture de la dite rue a été mise en train d'exécution; des nombreuses ventes d'immubles ont été faites à l'amiable et l'appréhension d'autres immubles en avis liés. Ces diverses opérations nous mettent dans la nécessité d'avoir de la somme de 321,000^f qui reste à réaliser sur l'emprunt que nous avons été autorisés à faire par la loi précitée.

Notre Commission des finances vous propose, en conséquence, d'approuver le cahier des charges dont je vous ai donné lecture, pour la réalisation de cet emprunt.

Le conseil adopte.

Marché à la place Croix de fer de fer Construction.

M. Marché à la place Croix de fer.

M. Castelneau, au nom des Commissions réunies des bureaux publics et des finances, présente le rapport suivant:

Messieurs,

L'insuffisance de notre Ville et l'insuffisance démentée des Marchés actuels, nous ont depuis long temps soulevés que la création d'un nouveau Marché était indispensable. C'est pour réaliser cette amélioration que vous en avez voté en principe, dans votre séance du 4 août 1876, la construction sur la place Croix de fer. Vous avez jugé, avec

31

raison que s'est lui qu'il occupe le même plan, puisque s'est de ce côté que la Ville s'est déjà
sensiblement étendue et s'étendra sans doute encore.

Je viens, au nom de vos Commissaires, vous en présenter encore sur les plans, devis, nature des
charges, etc. et vous faire connaître les opérations financières qui doivent en résulter.

Le plan de ce Marché a été fait par M. Piquet qui vous communique tout ce qu'il a pu
lui compiler en matière de plans. L'entretien de ces plans, et ceux des dépenses, sera dirigé par
M. l'architecte de la Ville et le travail sera donné à l'ajourne, suivant la forme ordinaire.

L'œuvre financière sera soumise de l'avantage qui résultera de l'acquisition directe de ces terrains
pour la Ville; avantages qui ont été et l'administration et vos commissaires à dessein toute
épave de construction au moyen de concessions temporaires. Le motif n'est pas être préféré que si
ces finances n'avaient pu être faites, la réalisation faite de ces concessions, soit pour l'entretien de
projet, soit pour le service des intérêts résultant de ces opérations financières qu'il nécessitera.

Vous voyez qu'heureusement, et n'en est pas ainsi.

Je viens vous lire l'avis du projet tel qu'il a été présenté par M. Piquet et
tel qu'il a été voté devant vos Commissaires. Le devis descriptif, joint au devis, pourra
compléter ce qui précéderait trop succinctement indiqué:

« Le Marché à édifier sera élevé sur un polygone régulier de dix huit côtés, dont
le diamètre des cercles inscrits, sera de 40 mètres.

« Le dit marché aura une surface couverte de 1360 mètres carrés.

« Il sera établi sur terre-plein, sans caves, et recouvert d'une charpente en fer supportée
par six colonnes en fonte.

« L'axe sera tracé au moyen de 6 entrées dont la principale faisant face sur la bordure
de l'Observatoire, sera surmontée d'une horloge avec sonnerie.

« Intérieurement, le dit Marché sera divisé en 6 sections, au moyen de 5 voies de 2^m 50
largeur, rayonnant au centre du polygone et de 3 autres voies concentriques dont 2 ayant une
largeur de 2^m 50 et la 3^e trois mètres. - De cette manière, les étages au mois indiqués sur
le plan par une double ligne (Commis) seront divisés en 12 sections; les plans à la jonction
seront en carré clair, ou 6; enfin, au centre se trouvera un emplacement circulaire
de 0^m 33 de diamètre pouvant servir à une estrade pour les ventes à la criée, et
l'administration le jugera nécessaire.

« L'entrée opposée à celle principale, se trouvera: le bureau des poids publics,
le logement du gardien et en outre, des W. d'écoulement pour les deux sexes, dont les entrées
seront extérieures.

« Sur le trottoir de l'entrée principale seront placés deux candélabres en fonte avec
des lanternes à gaz et en outre, deux fontaines extérieurement 3 bornes, fontaines dont le mur sera la rue
du grand gabion et l'autre sur la rue du Bastion.

« L'intérieur, bords et ouvrages centraux pour le lavage et nettoyage
du marché, avec bords à syphon pour l'écoulement des eaux sales.

« L'écoulement à gaz placés sur les colonnes intérieures.

« Le nombre des étages au mois sera de 110.

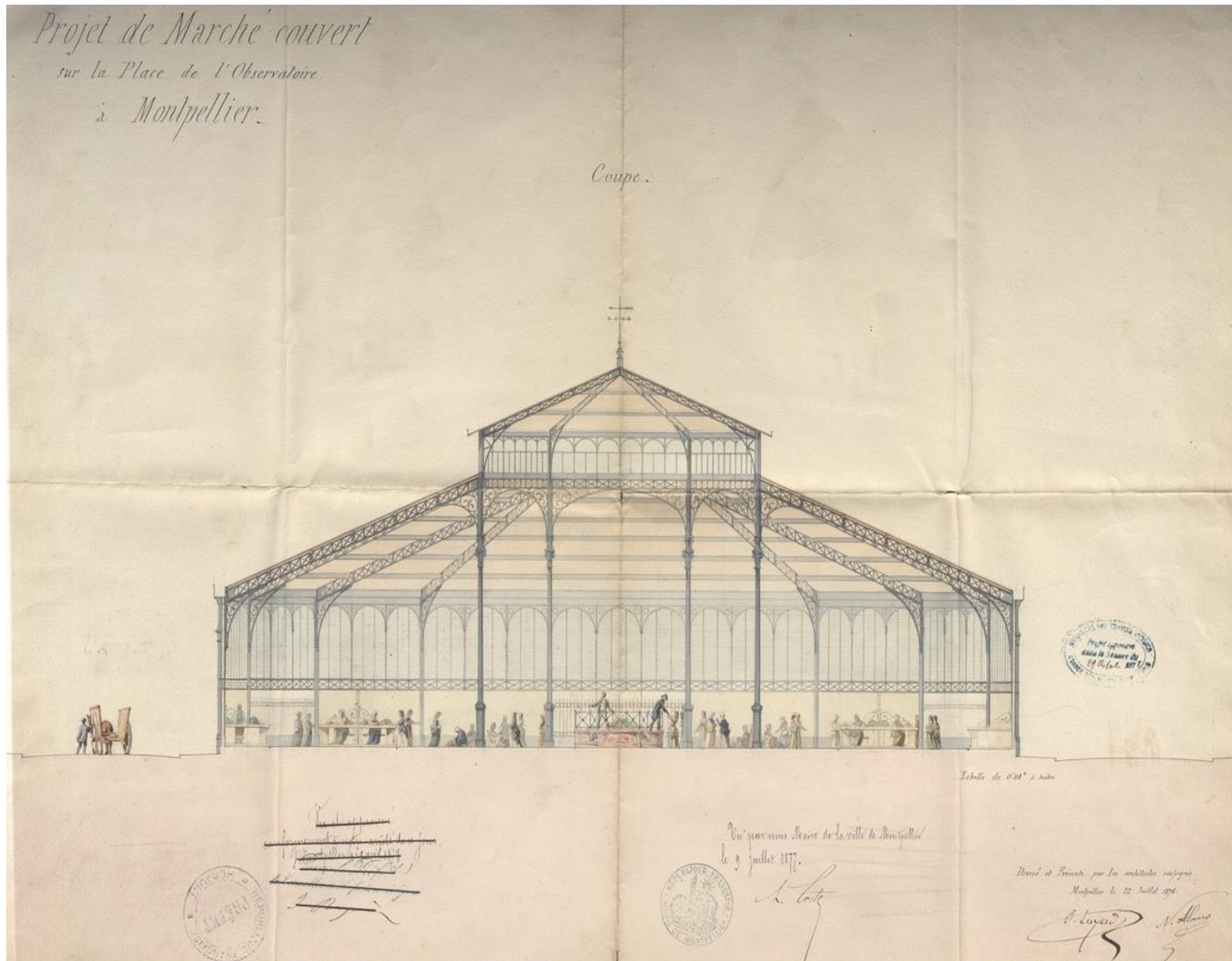
« Sous les étages à la jonction sera de 60.

« En outre, l'emplacement central (Niveau)

« Enfin, la surface du trottoir extérieur sera
d'environ 387 mètres carrés.

Deux observations suivies d'une discussion se sont faites pour dans un communiqué
quelques uns de ces Membres croiraient utile de prévoir le nouveau Marché de
Carré Saint, il s'agit de, pour éviter l'immédiat sur le sol que pour y
la venir par une location une œuvre nouvelle de revenu. Ce lieu a
représenté qu'il était à craindre que ces caves ne fussent construites
par les caves, comme celles du Marché déjà existantes, et qui

Délibération du Conseil municipal du 10 juillet 1877, accordant la construction du marché couvert.
Archives municipales de Montpellier, 1D61, f°164-168



Projet Marché couvert sur la Place de l'Observatoire signé par les architectes O. Lazard, N. Alaus, le 22 juillet 1876.
Archives municipales de Montpellier, série M, plan de coupe

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



MAIRIE
DE
MONTPELLIER

ADJUDICATION

Des Travaux à faire pour la construction
d'un Marché couvert à la place de l'Observatoire.

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTPELLIER

Prévient le public que, le jeudi 10 juillet 1879, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé, sur soumissions cachetées, conformément à l'ordonnance royale du 14 novembre 1837, aux adjudications désignées ci-après, des travaux à faire pour la construction d'un Marché couvert à la place de l'Observatoire.

	Montant des travaux	Cautionnement.
1 ^o Travaux de Terrasse et maçonnerie.	39,470 fr. 44 c.	2,000 fr.
2 ^o — Charpenterie.	7,174 87	350
3 ^o — Menuiserie.	7,543 66	375
4 ^o — Ferronnerie et fontes.	93,340 62	3,000
5 ^o — Zinguerie et tôle galvanisée.	21,481 00	1,070
6 ^o — Peinture et vitrerie.	6,877 77	340

Tous ces travaux devront être exécutés à Montpellier; les adjudicataires devront recevoir les matières premières telles qu'elles sont livrées par le commerce. (Délibération du 2 avril 1879.)

Les entrepreneurs de travaux publics patentés seront seuls admis à concourir. Ils devront produire leur patente, leur certificat de capacité, exigés par le règlement général du 25 octobre 1870, et un récépissé du Trésorier-Payeur général de la somme qui sera retenue comme cautionnement à l'adjudicataire de chacun des lots ci-dessus.

Les personnes qui voudront concourir à ces adjudications pourront prendre connaissance des plans, des cahiers des charges et des bordereaux des prix, au secrétariat de la Mairie, chaque jour, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

Montpellier, le 19 juin 1879.

A. LAISSAC.

MODÈLE DE SOUMSSION (sur papier timbré)

Je soussigné (nom, prénoms et profession du soumissionnaire), demeurant à . . . département de . . . autorisé sous le n^o . . . classe, me soumetts et m'engage à exécuter les ouvrages (indiquer le nature des ouvrages) en me conformant au projet approuvé par M. le Préfet, ainsi qu'à toutes clauses et conditions du devis et de cahier des charges, dont je déclare avoir une parfaite connaissance, et surmontant un rabais de (exprimer si c'est d'un, de deux, de trois, etc., sans aucune fraction de centime) sur cept, sur l'évaluation faite par la série des prix de ces ouvrages.

À Montpellier, le
NOTA. — Cette soumission, qui devra être faite sur papier timbré, sera accompagnée d'une somme d'un centime, d'un certificat de capacité et du récépissé du Trésorier général. Ces trois dernières pièces seront placées sous une enveloppe portant cette inscription: N^o 1. Pièces produites à l'appui de la soumission présentée par le sieur La soumission sera aussi placée sous une enveloppe portant la suscription: N^o 2. Soumission présentée par le sieur pour l'adjudication des ouvrages dans la commune de

Montpellier, imprimerie L. CRISTIN et C^e.

Adjudication des travaux à faire pour le marché couvert à la place de l'Observatoire, du 10 juin 1879.
Archives municipales de Montpellier, série M

OCTROI
DE
MONTPELLIER
(HÉRAULT)
—
CABINET
DU
PRÉPOSÉ EN CHEF

Montpellier, le 4^{février} 1898



N°

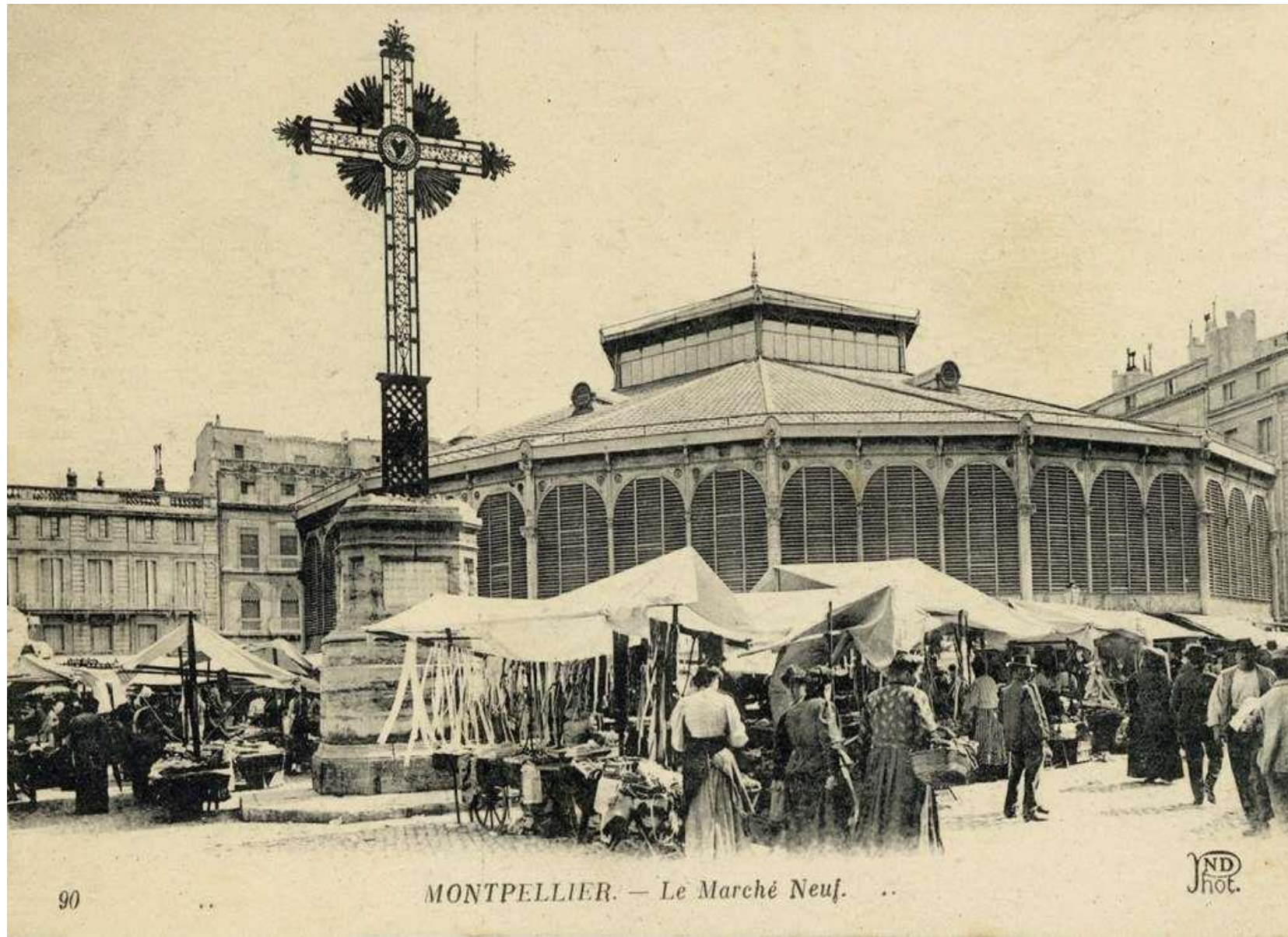
Objet:

*Objet de la
pétition de
l'Association de la
Halle de
l'Observatoire*

*Note pour Monsieur le Maire
de Montpellier*

*En réponse à la communication
qui lui a été faite de la pétition ci-jointe
de l'Association de l'Observatoire de la Halle
de l'Observatoire tendant à obtenir
l'autorisation de rester sur la Place de
l'Observatoire jusqu'à l'heure de la
fermeture de la Halle établie sur
cette Place, le Préposé en chef de
l'Octroi a l'honneur de faire
connaître à Monsieur le Maire de
Montpellier, qu'à son avis, il ne
lui paraît possible que l'Adm^{on}*

Note du Bureau de l'octroi au maire du 4 février 1898, annonçant la pétition pour l'ouverture des horaires de la halle.



Le Marché neuf, vers 1900. Archives municipales de Montpellier, carte postale, 6Fi944



Halle Laissac, vers 1900. Archives municipales de Montpellier, photographie, 37S (vue 15310-46, détail)



74. - MONTPELLIER. — Les Halles.



Paris Montpellier

403 Montpellier - Les Halles et l'Ancien Observatoire

Les halles et l'ancien observatoire, vers 1900. Archives municipales de Montpellier, carte postale, 6Fi857-001



MONTPELLIER (Hérault) — Halles Alexandre-Laissac, vues direction Boulevard du Jeu de Paume

Halles Alexandre Laissac, vues direction Boulevard du Jeu de Paume, vers 1930. Archives municipales de Montpellier, carte postale, 6Fi945



MONTPELLIER (Hérault) — Les halles Alexandre-Laissac et la tour de la Babotte

Les halles Alexandre-Laissac et la tour de la Babotte, vers 1930. Archives municipales de Montpellier, carte postale, 6Fi1006-1



Montpellier, Parking et marché Laissac, réalisé par l'architecte Pierre Lafitte, 2016. Ville de Montpellier



Philippe Saurel sur le chantier sur l'emplacement de la future et nouvelle halle Laissac en 2018. Ville de Montpellier



Montpellier, Parking et marché Laissac, détruits en 2017. Ville de Montpellier



Nouvelle Halles Laissac, réalisée par la Serm-Mission grand cœur et décorée par Mona Young-Eun Kim. Ville de Montpellier, 2018

Bibliographie

Les noms des rues à Montpellier du moyen-âge à nos jours, Marcel Barral, p.185, 6US14

Montpellier hier et aujourd'hui, J. Fonlupt-Kilic, J. Davy, p.66, 5BIB698

Montpellier, monumental, Ministère de la culture, Jean Nougaret, Marie-Sylvie Gradjouan, 2005, tome 2, p.410, 5BIB505

Dossier de presse du 31 octobre 2017, Ville de Montpellier

Ressources documentaires en ligne

Base de données des Archives municipales de Montpellier <http://archives.montpellier.fr>

Inventaire patrimoine région Occitanie <http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine>

Application Delta : (Place A. Laissac) sur site Ville de Montpellier <https://www.montpellier.fr/2447>